

Collaboration interinstitutionnelle

« Tous partenaires »

Rapport annuel 2018













Table des matières

1.	Introduction	3
2.	L'année 2018 en bref	3
3.	Journées nationales de la CII	3
4.	Organisation de la CII Valais	3
5.	CII jeunes	5
6.	Bilan et commentaires	5
7.	Conclusion	7
8.	Définitions et abréviations	8
9.	Organisation de la CII-Valais	Ć

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes ou des fonctions, désigne aussi bien des hommes que des femmes.

1. Introduction

La collaboration interinstitutionnelle (CII) désigne toute forme de collaboration, que cela soit un simple échange d'informations ou la mise en place de mesures communes, entre les domaines de la sécurité sociale, de la formation et de l'intégration sur le marché du travail. En Valais, l'objectif politique de la CII vise « à assurer, dans le respect des cadres légaux des différents dispositifs (AC; AI, AS, formation professionnelle, addiction-Valais, Suva), les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale ».

Durant l'année 2018, 3'401 personnes ont bénéficié d'un suivi simultané par au moins deux dispositifs partenaires de la CII. Ce chiffre démontre l'importance du travail en réseau au sein des assurances sociales. Pour les situations complexes aux problématiques multiples et floues, l'organisation CII assure leur gestion au quotidien.

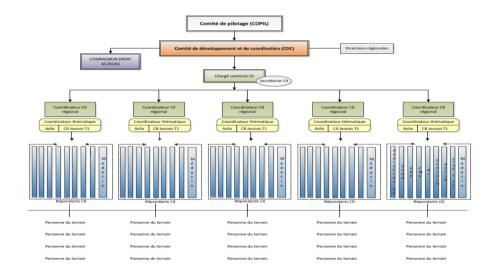
2. L'année 2018 en bref

50	participants aux journées CII nationales organisées à Saillon
16%	des personnes inscrites dans les ORP sont suivies simultanément par les OAI, par les CMS ou par les deux dispositifs
24%	des personnes annoncées aux OAI sont suivies simultanément par les ORP, par les CMS ou par les deux dispositifs
43%	des personnes annoncées aux CMS sont suivies simultanément par les ORP, par les OAI ou par les deux dispositifs
203	situations complexes annoncées au bureau CII
37	participants à la formation CII organisée pour les nouveaux collaborateurs du Valais romand (29) et du Haut-Valais (8)
300	collaborateurs ont participé aux cinq journées régionales CII
Fr. 372'736.30	ont été alloués à la CII Valais (frais structurels)

3. Journées nationales de la CII

Les 29 et 30 novembre 2018 ont eu lieu les journées CII nationales à Saillon, organisées conjointement par les bureaux national et cantonal de la CII. Les coordinateurs et responsables CII cantonaux ont eu un aperçu des activités fédérales en matière de CII, pris connaissance de l'organisation de la CII Valais et échangé sur les bonnes pratiques transférables dans leur canton. La table ronde, animée par les protagonistes valaisans en matière d'immigration, a mis en évidence les défis en termes de ressources et de collaboration entre les services (le SICT, le SPM, le SFOP et le SAS). Le Valais, canton précurseur en matière de CII, a également présenté la mise en place en cours d'année de la Plateforme Transition 1 (T1).

4. Organisation de la CII Valais



L'organisation de la CII Valais est maintenant stabilisée. Chaque région du canton dispose des professionnels aux compétences spécifiques pour toutes les activités impliquant plusieurs dispositifs partenaires.

Activités du COPIL et du CDC

Les deux instances de pilotage et de coordination de la CII Valais se sont rencontrées en séances plénières à plusieurs occasions pour assurer le bon déroulement des activités spécifiques à leur fonction.

La composition des deux comités a changé quelque peu durant l'année 2018. Le COPIL a accueilli M. Pascual Palomares en tant que nouveau directeur général d'Addiction Valais. Le CDC a accueilli MM. Daniel Cordonier et Daniel Schynder en remplacement de MM. Christian Bonvin et Edgar Zurbriggen ainsi que M. Thomas Urben pour Addiction Valais.

Activités du bureau CII

Dans le cadre de leurs responsabilités opérationnelles, les neuf membres du bureau ont œuvré à la consolidation de la CII auprès des collaborateurs terrain et des équipes de répondants CII.

Durant l'année, le bureau a organisé et animé deux journées de formation interinstitutionnelle destinée aux nouveaux collaborateurs engagés en cours d'année dans le Valais romand ainsi que dans le Haut-Valais. Après une immersion pratique dans la CII, les professionnels ont assisté à une présentation des spécificités propres à chaque dispositif. Ces rencontres leur ont permis de se familiariser avec la CII et de se constituer un réseau de professionnels.

Les thématiques traitées lors des **cinq journées CII régionales**, organisées conjointement par les coordinateurs CII et les directions régionales, ont démontré la richesse, la diversité et l'implication de l'ensemble des partenaires de la CII Valais.

A Sion, le thème de **l'oncologie et la réinsertion** a été présenté par la Ligue valaisanne contre le cancer (LVCC), le réseau Oncoreha ainsi que par le Dr Anchisi avec beaucoup de délicatesse et de sensibilité. Les retours positifs des collaborateurs ont témoigné de cette approche.

A Brigue, dans un esprit participatif et ludique, les collaborateurs ont pu vivre, grâce à la troupe de théâtre « IMPULS », le **quotidien d'un migrant** dans sa relation avec les professionnels de la réinsertion. De nombreux collaborateurs ont pu monter sur scène et expérimenter la gestion du feedback des participants aux scènes jouées par les comédiens.

Monthey et Martigny ont axé leur réflexion sur la question de l'emploi des personnes de plus de 50 ans. A Monthey, la mesure Pro 50+ mise en place par le canton de Fribourg a été présentée et illustrée par les témoignages concrets de deux mentors. A Martigny, la

table ronde animée par les différents représentants du monde du travail a suscité un débat nourri sur les mesures à prendre pour favoriser l'emploi des séniors. Pour faire suite à ces réflexions, la Chargée cantonale de la CII participe à un groupe de réflexion sur l'employabilité des séniors constitué de représentants de l'économie, des syndicats et des associations et syndicat des aînés.

Enfin, la région de Sierre s'est projetée et s'est confrontée aux enjeux futurs, en organisant une rencontre consacrée aux conséquences de la transformation du contenu du travail via la **numérisation** dans les domaines du travail social et de la réinsertion professionnelle. La rapidité de l'évolution de la digitalisation génère de nombreux questionnements pour l'avenir.

Le bureau a également axé son activité sur le renforcement de la collaboration bilatérale ou réseau. Il faut savoir que l'AC et l'Al sont amenées à collaborer sur le plan opérationnel lorsqu'une personne assurée peut faire valoir un droit aux prestations auprès des deux institutions. L'action du bureau a donc porté sur la mise en place de six rencontres informatives animées par les experts des deux dispositifs.

5. CII jeunes

La formalisation de la Plateforme T1 (SFOP) dans le paysage des dispositifs en charge du suivi des jeunes en T1 (jeunes en phase de transition entre la fin de la scolarité obligatoire et l'entrée en formation post-obligatoire) a permis de mettre en œuvre la coordination des mesures transitoires (SEMO, Action jeunesse, etc.) et de renforcer les partenariats entre la CII et les autres organismes (dits du 2ème cercle) gravitant autour d'un public complexe (15-25 ans) : soit l'office pour la protection de l'enfant (OPE), l'office de l'enseignement spécialisé (OES), le centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA), le Tribunal des mineurs (TM), le bureau d'insertion professionnelle (BIP) et les communes par le biais des curateurs.

55 situations complexes ont été annoncées à la CII jeunes en 2018 dont 45 ont été discutées lors de tables rondes (TRO). Les TRO ont permis de réunir des professionnels n'ayant jamais eu ce type d'expérience. Le bilan de cet exercice est très positif tant pour les organismes annonceurs qui se retrouvent parfois seuls et démunis face à certaines situations de jeunes en difficulté que sur le plan des démarches qui ont pu être mises en œuvre.

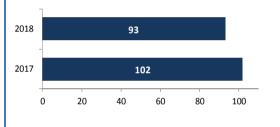
La CII jeunes repose sur le travail de 5 équipes régionales (de Brigue à Monthey) dirigées par deux coordinateurs thématiques rattachés au SFOP. Les répondants CII des dispositifs partenaires sont accompagnés, selon les besoins, par ceux désignés au sein d'une partie des partenaires du 2ème cercle. Les échanges sont ainsi optimisés et la qualité des actions est augmentée par la pertinence des acteurs impliqués.

Le bilan de cette première année d'activité est très positif, principalement en termes d'annonces de situation et de résultats. Il faut donc poursuivre sur cette voie, communiquer à l'ensemble du réseau concerné par la thématique et veiller à ce que les ressources mises à disposition soient en mesure de répondre à la complexité des problématiques en maintenant un dispositif adéquat.

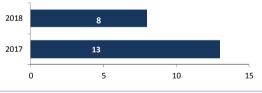
6. Bilan et commentaires



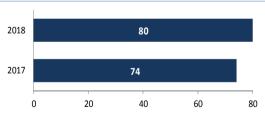
Le bureau CII a examiné **203** situations en 2018; le nombre de situation étant stable par rapport aux années précédentes.



Les Tables Rondes (TRO) suivent divers objectifs (brainstorming, préparation aux assessments, etc.) en fonction des besoins déterminés au bureau. Elles se concluent en général par une orientation de type réseau. Au terme de la TRO, la situation est suffisamment clarifiée pour être gérée en CII réseau et non plus en CII complexe.



L'assessment a pour but de clarifier la situation médicale (identifier les limitations fonctionnelles) des personnes en vue de leur réinsertion sur le premier marché du travail.



Le nombre d'annonces à la mesure tandem ou décloisonnement est resté relativement stable et correspond aux ressources mises à disposition par les 2 dispositifs porteurs de la mesure, soit les ORP et les CMS. Répartition des situations annoncées par dispositif et par région: 44% des situations proviennent des ORP, 33% sont signalées par les CMS, 17% par le SFOP (CIO et Plateforme T1), le solde étant annoncé par les autres dispositifs. En termes de répartition géographique, la région sédunoise a notifié le 30% des situations, Monthey le 23%, le Haut-Valais 17%, Martigny et Sierre fermant la marche avec chacune, le 15% des situations.

Profil des situations: 57% des situations concernent des hommes, la moyenne d'âge pour les deux sexes se situe à 35 ans. Le 59% des personnes n'ont pas de formation professionnelle, 36% ont obtenu un titre de formation du secondaire II et 5 % ont une formation de niveau supérieur.

L'indice de gravité définit de manière pondérée la complexité des cas. Constitué de la dimension « insertion professionnelle récente » et des facteurs de risques identifiés par les collaborateurs terrain (santé – dépendance – illettrisme – finance – formation etc.), il oscille entre 0 (sans risque) et 6,5 (multirisque). L'indice de gravité moyen se situe à 2.

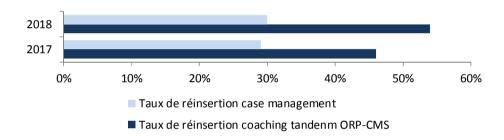
Pour les adultes, et par ordre d'importance, les problèmes financiers sont suivis de l'éloignement du marché du travail. Les problèmes de santé physiques et/ou psychiques, l'isolement social ainsi que le faible niveau de formation sont également identifiés et représentent à eux six les facteurs de risques les plus identifiés.

Pour les jeunes, les quatre principaux risques relevés portent, par ordre d'importance, sur les problèmes familiaux, la santé psychique, les difficultés financières et l'historique du parcours scolaire.

Taux de réinsertion sur le marché du travail

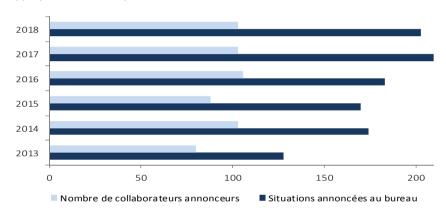
Les situations **case management** (assessment) sont les plus complexes et ont des indices de gravité élevés. **Plus du tiers** des bénéficiaires sont réinsérés sur le 1^{er} marché, ce qui est un résultat très satisfaisant.

Pour la mesure **tandem**, le taux de réinsertion se situe au-dessus de 50%. Ce taux démontre la pertinence de la méthode « coaching intensif » qui encourage l'activation des personnes vers le marché de l'emploi selon des objectifs précis et personnalisés. De plus, il faut relever que la conjoncture favorable actuelle facilite l'accès au marché de l'emploi des personnes soutenues par les binômes constitués de conseillers ORP et d'assistants sociaux.



Détection précoce : le temps d'identification d'une problématique CII complexe peut être appréhendé par la durée moyenne entre le moment où la personne démarre un suivi auprès du dispositif annonceur et celui où elle est annoncée au bureau. 89 situations sur 203 (soit 44% des situations) ont été annoncées dans un délai inférieur à 6 mois. Ce chiffre, comparé à celui obtenu en 2017 (soit 38%), démontre une progression en termes de détection précoce.

Appropriation de la CII par les collaborateurs terrain



Ces deux dernières années, nous constatons que le nombre de situations annoncées au bureau CII se stabilise. Parallèlement, le nombre de collaborateurs annonceurs reste lui aussi invariable. Il semble donc que nous ayons atteint un certain plafond en termes quantitatifs au niveau de la CII complexe.

7. Conclusion

La gestion des situations complexes semble naturellement se diriger vers des prises en charge assurées par des professionnels spécialisés. Des réflexions sont actuellement en cours au niveau du CDC afin de définir un modèle en adéquation avec les besoins du terrain. Le fait que les personnes ayant des problématiques multiples soient souvent un groupe restreint constitue l'un des principaux défis de la CII. Même si les tables rondes sont encore nombreuses, la complexité et l'intensité du suivi nécessaire à ces situations impliquent que les personnes en charge de ces dossiers soient des spécialistes disposant de compétences clés pour interagir avec les personnes très démunies.

Les partenaires CII doivent travailler avec des bases légales, des cadres organisationnels et des possibilités très diverses dans le domaine de la réinsertion. Le succès de la collaboration entre partenaires CII dépend essentiellement du succès de la collaboration entre les collaborateurs terrain de chaque dispositif. En place depuis 2012, l'organisation de la CII Valais se renforce principalement au niveau de la collaboration de type réseau. Par ses actions structurelles, de communication et de formation, le travail des collaborateurs terrain est facilité, particulièrement dans les transitions entre dispositifs et la gestion des dossiers communs. L'action de la CII contribue à accélérer les processus entre les différentes institutions et pour favoriser une réinsertion rapide et durable.

8. Définitions et abréviations

Assessment: Les teams régionaux, composés des répondants CII des institutions, du collaborateur annonceur et d'un médecin délégué par le SMR évaluent, en présence de la personne concernée, sa situation médicale, professionnelle et sociale ainsi que les ressources à disposition en vue d'établir un plan contraignant (contrat d'objectifs) visant à la réinsérer sur le premier marché du travail.

Bureau CII: Est le centre de compétences de la CII. Il se compose de la chargée cantonale de la CII, de cinq coordinateurs régionaux impliqués à raison de 20% chacun, des deux nouveaux coordinateurs thématiques et d'une collaboratrice administrative. Il est l'interlocuteur privilégié des collaborateurs terrain.

Chargé/e cantonal/e CII : Assure la coordination de la CII au niveau cantonal et régional et est garant du bon fonctionnement de celle-ci.

CDC: Veille au développement de la CII en Valais et à son optimisation. Il est composé des représentants désignés par les dispositifs impliqués.

Commission droit : Organe juridique composé de quatre membres provenant de l'AI, du SICT, du SAS et de la Caisse cantonale publique de chômage (comme administratrice du fonds cantonal pour l'emploi). Elle valide la prise de risque dans les limites du droit propre à chaque dispositif et décide du préfinancement, voire de la prise en charge des mesures de réinsertion par le Fonds cantonal de l'emploi.

COPIL: Organe politico-stratégique constitué des chefs de service et des directions impliquées. Il définit et décide les orientations de la CII en Valais dans le domaine de la réinsertion socio-professionnelle.

Mesure Décloisonnement LIAS-LEMC: Prise en charge conjointe et coordonnée relevant du chômage et de l'aide sociale tel que le coaching intensif ou le tandem. La pratique du coaching intensif est destinée à des personnes précarisées et en fin de droit. Les tandems, composés de conseillers ORP et d'assistants sociaux, analysent les dossiers, conçoivent et mettent en œuvre des projets de réinsertion professionnelle et sociale.

Table Ronde (TRO): Pré-évaluation globale durant laquelle les professionnels des différents dispositifs déterminent la prise en charge appropriée à la situation d'une personne. Cette dernière n'est en règle générale pas présente.

AC Assurance-chômage

AS Aide sociale

Al Assurance-invalidité

BIP Bureau d'insertion professionnelle

CDC Comité de développement et de coordination

CII Collaboration interinstitutionnelle
CIO Centre d'information et d'orientation

CMS Centre médico-social

COPIL Comité de pilotage

LACI Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité

LIAS Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale

LEMC Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs

OAI Office de l'assurance-invalidité
ORP Office régional de placement

OSP Orientation scolaire et professionnelle
OVE Observatoire valaisan de l'emploi

SAS Service de l'action sociale

SECO Secrétariat d'État à l'économie

SFOP Service de la formation professionnelle

SICT Service de l'industrie, du commerce et du travail

SMR Service médico-régional de l'OAI

SPM Service de la population et de la migration

Suva Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

TRO Table ronde

9. Organisation de la CII-Valais

Membres du Comité de pilotage (COPIL)

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de service du SICT

M. Willy Bregy, directeur Suva

M. Jérôme Favez, chef de service du SAS

M. Pascual Palomares, directeur gérnéal d'Addiction Valais

M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais

M. Claude Pottier, chef de service du SFOP

Mme Marie-France Fournier, Présidente du CDC, OAI Valais (voix consultative)

Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII (voix consultative)

Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT (secrétaire)

Membres du Comité de coordination et de développement (CDC)

Mme Marie-France Fournier Présidente, OAI Valais

M. Daniel Cordonier, OSP Valais romand, SFOP

M. Roland Favre, OCPS, SAS

M. David Fellay, Placement public, SICT

M. Roger Fontannaz, OASI, SAS

M. Roland Lauechli, Suva

M. Viktor Lang, OAI

Mme Sophie Martin, CMS

M. Thomas Urben, Addiction Valais

M. Alain Zumofen, LMMT, SICT

M. Daniel Schnyder, OSP Haut-Valais, SFOP

Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII

Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT

Membres de la Commission droit

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de service du SICT

M. Jérôme Favez, chef de service du SAS

M. Martin Kalbermatten, directeur à l'OAI Valais

M. Jean-Claude Frésard, directeur de la caisse publique de chômage

Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale de la CII

Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT

Membres du bureau CII

Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII

Mme Barbara Guntern, OSP, SFOP

Mme Aian Jaffe, Plateforme T1, SFOP

Mme Anne Poffet, BIP, SAS

Mme Ninon Staub, Addiction Valais

M. Jean-Luc Rahir, OAI

M. Emir Salman, ORP, SICT

Mme Rojda Celik, CMS

Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT